

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 octobre 2015

**Rapporteur :
Monsieur Guillaume
MENGUY**

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 09/10/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 08/10/2015
(accusé de réception du 08/10/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Pose de conteneurs enterrés - Convention relative à la répartition des coûts entre
Quimper Communauté et les communes**

**Convention qui fixe, pour la pose des conteneurs enterrés ou semi-enterrés, le
montant du fonds de concours de la ville et qui correspond aux travaux de génie civil.**

La collecte des déchets sur Quimper Communauté est organisée, depuis de nombreuses années afin de favoriser la collecte au porte à porte avec le développement de la conteneurisation ce qui permet une responsabilisation des usagers. Cependant dans le cadre des aménagements d'urbanisme réalisés par les communes de l'agglomération ou pour réduire les nuisances liées à des dépôts anarchiques, celles-ci souhaitent dans un certain nombre de cas l'installation de conteneurs de collecte enterrés ou semi-enterrés.

La mise en place de ces équipements génère des coûts relativement conséquents. En effet, le coût d'un conteneur enterré est de l'ordre de 5 000 à 10 000 € H.T. pour le génie civil et 5 000 € H.T. pour la fourniture d'un conteneur volume de 5 m³. Pour les conteneurs semi-enterrés, les coûts se situent aux alentours de 2 500 à 3 500 €/conteneur pour le génie civil et 4 000 € pour la fourniture d'une colonne de 5 m³.

Ainsi sur le territoire de la ville de Quimper, 5 conteneurs enterrés ont été installés rue Jean Jaurès à Quimper. Sont programmés fin 2015/début 2016 :

- Place de la Résistance : 3 conteneurs
- Rues Jean Jaurès/Aristide Briand : 4 conteneurs
- Ecole des Pommiers : 2 conteneurs
- Rue des Reguaires : 3 conteneurs

S'agissant de la répartition des coûts, Quimper Communauté prend à sa charge le coût d'acquisition du conteneur ainsi que son entretien ultérieur, les travaux de génie civil restent à la charge des communes. La contribution de la commune est versée sous la forme d'un fonds de concours, conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convention fixe les modalités de versement du fonds de concours entre Quimper communauté et la commune.

- Pour la pose des 5 conteneurs rue Jean Jaurès : coût global : 78 375 € H.T. – Part ville sous la forme d'un fonds de concours : 33 757 € H.T. ;
- Pour la pose de 12 conteneurs programmée en fonction de l'avancement des travaux par la ville fin 2015/début 2016 Place de la Résistance (3 conteneurs), rues Jean Jaurès/Aristide Briand (4 conteneurs), Ecole des Pommiers (2 conteneurs) et rue des Reguaires (3 conteneurs) : coût global estimé à 171 480 € H.T. avec un fonds de concours de la ville de 81 007 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention entre Quimper Communauté et la ville de Quimper.

Le maire,

Ludovic JOLIVET